

Le mot du Président

L'année 2009 est présente, laissant derrière elle 2008.

Nous espérons que la nouvelle année nous apportera la joie et la santé. Surtout la santé n'est ce pas l'essentiel ? Le reste n'est qu'une question d'interprétation.

2008 est derrière nous. Les bateaux fatigués ont regagné leurs aires de carénage, dans nos jardins et pour les plus frileux, dans les sous-sols de nos maisons.

Port le Goff a retrouvé sa quiétude, laissant aux bernaches gravant le soin d'animer le port par leurs cris si caractéristiques.

Comme le cycle des marées, nos bateaux toilettés, réparés pour certains, reviendront dès les beaux jours. Ils regagneront leur emplacement dans le port en se mettant à la « cape » bout au vent, en attendant leur équipage.

2008 est une année qui nous laissera un mauvais souvenir. En effet, une déferlante malsaine est venue frapper de plein fouet notre petite communauté. Celle-ci a emporté deux de nos amis. Jean Michel Garcia-Mendoza notre président et Julien Cathou président d'honneur nous ont quittés. Nous nous associons à la tristesse de Josiane et de Michelle, leurs épouses. Nos deux camarades nous manquent beaucoup. Ils ont tant aimé ce petit port et tant donné aussi pour celui-ci. Les plaisanciers et amis du port les regrettent déjà.

L'année écoulée a été une année studieuse. Le conseil d'administration s'est réuni à 18 reprises, nous avons organisé 3 assemblées générales, pour des raisons diverses. La dernière, en date du 25 octobre, a permis de compléter définitivement notre conseil d'administration pour 2008-2009.

2008 nous a cependant réservé de bons moments. Au mois d'août une journée pêche-grillade a connu un franc succès. Prévue sur le parking de Port le Goff mais compte tenu du temps incertain, nous avons fait « relâche » à la salle polyvalente, au grand bonheur de ces dames qui ont pu faire quelques pas de danse avec leur matelot préféré.

*Le 5 décembre, plaisanciers et amis de notre association, se sont réunis au restaurant *Kerbugalic*, pour un repas clôturant la saison. 53 personnes y assistaient dans une ambiance chaleureuse et festive. Cette journée grillade et cette soirée gastronomique seront à nouveau au programme de 2009.*

Pour 2009, nous avons encore d'autres projets. Certains sont en cours de réalisation, par exemple la refonte des statuts. Etant donné l'évolution de Port le Goff il est devenu nécessaire de les réactualiser.

La commission des corps-morts est également à l'ouvrage, là aussi beaucoup de travail, compte tenu de la demande croissante de mouillages.

Des projets techniques : l'emplacement réservé aux annexes sera refait pour devenir accessible, ce qui n'est pas le cas actuellement, la consolidation du quai et enfin, l'étude de faisabilité d'un petit quai par enrochement dans l'avant-port (dans le respect de l'environnement) etc... Ces quelques petits travaux seront réalisés en collaboration avec les services techniques de la mairie. Monsieur le Maire, nous a donné son accord de principe lors de la dernière assemblée générale.

Enfin, que l'année 2009 nous soit une bonne année de navigation paisible, sans tempête ni écueils!

Le conseil d'administration vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Composition du conseil d'administration après les assemblées générales des 28 juin et 25 octobre 2008

Président: Daniel Potin

Vice- présidents: Joël Quelen, Jean Pierre Ossent

Secrétaire: André-Yves Le Goff

Secrétaire adjoint: Jean Paul Vannier

Trésorier: Jean Claude Querrec

Trésorier adjoint: Christian Barzic

Membres: Denis Le Berre, Claude Le Bricon,

Jean Pierre Le Gall, Jean Claude Olivier, Serge Rivoalland

Commission « corps morts »:

Jean Claude Olivier, Serge Rivoalland, Jean Paul Vannier

TARIFS 2009

TITULAIRES	
Droit d'entrée	100 €
Cotisation annuelle	65 €
LOCATAIRES	
A l'année	115 €
A l'année (ancienneté sup. 3 ans)	90 €
CORPS-MORTS SAISONNIERS	50 € - 15 € de ristourne = 35 €
MOUILLAGE COMPLET (corps-mort + chaîne)	
A la semaine	30 €
COTISATION FNPPSF	11 €
(adhérents FNPPSF : faire un chèque global (cotisation + 11 € à l'ordre de l'APPLG)	
Nota : la cotisation comprend la taxe versée à l'Etat de 49,79 € en 2008. Le reste concerne l'adhésion à l'APPLG.	

Bilan financier présenté à l'assemblée générale du 25 octobre 2008

En recettes :

3705 € versés par les 57 titulaires
200 € droit d'entrée pour les nouveaux titulaires
6885 € produits par la location de C.M.
875 € par les saisonniers
229 € subvention de la municipalité
375 € location de la remorque

Soit un total de 12269 €

En dépenses:

250 € frais d'avocat pour « l'affaire Montano »
500 € frais d'assemblée générale (3 A.G. en 2008)
400 € assurances.
235 € publication du « Tog Gwen »
450 € équipement du port (bouées, chaînes ...)
190 € téléphone
840 € permanents été
6074 € redevance C.M.
690 € divers. Journée pêche grillade...
300 € versement à la S.N.S.M.
20 € pénalités de retard de cotisation
(reversés à la S.N.S.M.)

Soit un total de 9949 €

Le reliquat de 2300 € a permis d'acheter :
un treuil électrique pour la remorque, 1393 €
et une paire de jumelles, 130 €.

L'excédent, à cette date, est de 795 €

RAPPELS IMPORTANTS

Les cotisations doivent être acquittées avant le 1^{er} Mai de l'année en cours. Les retardataires sont redevables de 10 euros supplémentaires intégralement reversés à la S.N.S.M. Ceci ne concerne bien sûr que ceux qui ont la chance d'avoir un « corps-mort » à l'année. Lorsque vous savez d'avance que vous n'occuperez pas votre emplacement, soyez assez coopératifs en prévenant l'association, de telle sorte que nous puissions satisfaire un candidat plaisancier de passage.

Merci également de respecter les longueurs de chaînes de mouillage préconisées, pour éviter tout incident tel que choc entre 2 bateaux.

TRES IMPORTANT :

Il est rappelé aux membres locataires (résidents et extérieurs) qu'une demande d'attribution de « corps-mort » doit être renouvelée chaque année. Pour 2009, la date limite de cette demande de renouvellement est fixée au 1^{er} Février (IMPERATIF) car le nombre de demandes devient supérieur au nombre de places disponibles

COMMUNICATION

De façon à faciliter toute communication, nous remercions les membres de l'APPLG possédant un accès à internet de bien vouloir nous communiquer leur adresse E-mail. Pour éviter toute erreur de transcription vous pouvez nous la transmettre à l'adresse suivante :

andre-yves.le-goff@orange.fr

La S.N.S.M. vue au travers du prisme de l'exposition :

« Sauveteurs, histoire folle et raisonnée du sauvetage en mer » Maison des Traouïéros. Perros Guirec. Été 2008.

On connaît mal hors de la frange littorale, le rôle humanitaire des bateaux de sauvetage, l'abnégation de leurs équipages volontaires, le dévouement des hommes et des femmes qui animent cette société et la coopération organisée autour d'elle pour veiller jour et nuit sur la mer, tenter de prévoir ses drames et coordonner les secours en cas de malheur.

Qu'est-ce alors que la S.N.S.M. ?

La Société Nationale de Sauvetage en Mer est une association reconnue d'utilité publique qui assume une mission de service public, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre Mer.

Ses bateaux sortent par tous les temps vers des pêcheurs en difficulté ou simplement en retard, des plaisanciers surpris par un coup de vent, des bateaux en détresse échoués ou à la dérive, pour la simple récompense de racheter encore une vie.

Ses maîtres-nageurs assurent des actions de prévention, sur les plages, pour sensibiliser les vacanciers aux dangers des sports nautiques.

La S.N.S.M. aujourd'hui

Sous le pavillon de la S.N.S.M. les Hommes continuent à servir au travers d'un maillage littoral très serré. Sur les côtes françaises, c'est :

- 232 stations de sauvetage pour 3500 sauveteurs embarqués
- 29 centres de formation de maîtres-nageurs volontaires pour 1500 sauveteurs affectés à la surveillance des plages.

La S.N.S.M. c'est chaque année :

- 10 000 personnes secourues
- 3 000 bateaux assistés
- 600 personnes sauvées d'une mort certaine.

Un peu d'histoire...

Depuis le 19^{ème} siècle, existaient en France, deux flottes complémentaires pour l'assistance et le sauvetage des gens de mer. La première, la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, la S.C.S.N., créée en 1865, avait plutôt une mission de pleine mer. La seconde, les Hospitaliers Sauveteurs Bretons, H.S.B., créée en 1873, intervenait plutôt sur le littoral immédiat. Deux sociétés de même esprit, mais de cultures différentes, fortes toutes deux de leurs traditions respectives et riches l'une et l'autre d'un long bilan gagné jour après jour.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, ces deux organisations rencontrent un grave problème financier. Aussi le gouvernement charge-t-il l'Amiral Maurice Amman de réorganiser le sauvetage en mer. C'est ainsi, qu'en 1967, est scellée l'union de ces deux sociétés, donnant naissance à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, la S.N.S.M., afin de rationaliser leur fonctionnement et assurer la pérennité de leur œuvre.

Qui finance la S.N.S.M. ?

Pour un budget de 20 273 000 euros, en 2008 :

38% proviennent de subventions publiques (Etat, région, département et collectivités locales)

62 % de dons privés (associations, mécénat, legs).

La petite histoire de la station de Trestel

Un petit pas en arrière sur notre station, avant la fusion entre les H.S.B. et la S.C.S.N. :

- 1959 : mise en place d'un canot en bois avec avirons, qui restera à poste sur les dunes de TRESTEL durant cinq années, à la disposition permanente du public, sans que la municipalité n'ait pu lui trouver un abri, ni un équipage compétent en cas de mise à l'eau pour opération de sauvetage.

« Il faut reconnaître que cette embarcation de premier secours à avirons, rendue insubmersible grâce aux caissons étanches dont elle était munie, était davantage un symbole et un rappel de prudence qu'un engin efficace pour tirer d'affaire les candidats à la noyade », rappelait M Robert Tourneux qui était le maître d'œuvre de ce moyen de sauvetage.

- 1964 : la tempête disloque le canot.

- 1965: création de la section H.S.B. à TRESTEL, affectation immédiate d'un Zodiac Mark II, équipé d'un moteur hors-bord Johnson 9 cv.

- 1967 : la fusion des H.S.B. et de la S.C.S.N. donnera la Société Nationale de Sauvetage en Mer, S.N.S.M.

- 1968 : inauguration de l'abri de la station (qui est toujours le même)

- 1985 : changement de Zodiac avec un moteur de 20 cv

- 1995 : changement de Zodiac avec un moteur de 40 cv

Et pour bien commencer 2009, la station de Trestel reçoit un nouveau bateau le 14 janvier. Cette fois le Zodiac fait 6 m avec un moteur de 115 cv et un équipement dernier cri.

Quarante ans après, les Sauveteurs ont conservé le même esprit de dévouement bénévole, à toute heure et par tous les temps, fidèles à leur devise « Virtus et Spes », « Bravoure et Espérance ».

Un grand merci à tous ces Sauveteurs contactés par les CROSS, via le canal 16 de la V.H.F. marine, ou le 1616 sur téléphone portable, ou la station de Trestel au 02 96 23 75 63.



LE HOMARD

Le homard est un crustacé décapode.
Il comprend 2 espèces :
le homard européen dit homard breton ou «petit bleu» à cause de la couleur de sa carapace.
le homard américain appelé aussi homard canadien.

Critères de distinction :

Au cours de sa vie, le homard change plusieurs fois de carapaces : il connaît 10 mues dans sa première année, et à chaque étape de sa croissance il grandit de 20%.
On note quelques différences entre le homard mâle et le homard femelle: le mâle présente de grosses pinces et un corps fin alors que la femelle possède de plus petites pinces et un abdomen plus large.
On observe des homards gauchers et des homards droitiers avec des pinces « sectionneuses » et des pinces « broyeuses ».

Mode de vie : Le homard est un animal nocturne ; il se cache dans la journée et réapparaît la nuit pour chasser. C'est un animal solitaire ; il n'accepte d'être entouré de ses congénères que pendant la période de reproduction. La longévité du homard est d'environ 20 ans. Sa taille marchande est atteinte vers 4 ans.



Reproduction

Les femelles atteignent la maturité à un poids moyen de 600 grammes. Le homard femelle pond, en moyenne, 4000 larves. On estime que seules 2 à 3 d'entre elles arriveront à l'âge adulte. Après la ponte étalée de juillet à décembre, les femelles portent les œufs sous leur queue pendant 7 à 10 mois, durée de l'incubation. Les éclosions sont maximales en juin.

Pêche

Le homard se pêche, pour les excellents pêcheurs, à pied lors des grandes marées. Il faut parfaitement connaître les « trous ». Mais le plus souvent il est traqué par nous, plaisanciers, au casier.

On distingue 2 types principaux de casiers, dans une variété très hétéroclite:

- les conquettois ou cornouaillais dont la forme est semi-sphérique et recouverte d'un filet.
- les casiers de forme cylindrique ou semi-cylindrique, avec armature métallique ou plastique, recouverte d'un filet dont les mailles doivent être, au minimum, de 80 mm (maille étirée).

L'usage du casier « à parloir » avec 2 chambres distinctes ou dispositif anti-retour est interdit.

La taille minimum de pêche du homard est de 8,7 cm (longueur céphalothorax)

Conservation

Un homard bien vivant peut se conserver au frais durant 48 heures dans du goémon. Au-delà il doit être cuit. Après la pêche, il ne doit pas être gardé dans l'eau de mer, sauf en vivier équipé d'une pompe de recirculation d'eau.

Réglementation

Petits rappels:

L'article 21 du décret 90-94 du 25 janvier 1990 stipule que tout engin de pêche mouillé en mer doit être signalé au moyen de bouées ou fanions permettant de repérer sa position. Les bouées doivent être marquées des lettres et du numéro du bateau auquel l'engin de pêche appartient.

L'article 22 du même décret prévoit que les éléments d'identification et de signalement des engins de pêche ne peuvent être effacés ou masqués, même partiellement. Dans le cas contraire, ces engins seraient considérés comme épaves maritimes.

L'article 3 du décret 90-618 du 11 juillet 1990 précise qu'il est interdit, à bord des navires et embarcations de plaisance soumis à immatriculation, de détenir ou d'utiliser plus de 2 casiers.